

GESTION DU COVID-19

L'APPEL DES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS À EMMANUEL MACRON, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Monsieur le Président de la République,

Aujourd'hui, vous avez exhorté les salariés à travailler mais les salariés ont peur : peur de contracter le Covid-19, peur de contribuer à la propagation du virus.

Nos entreprises aussi ont peur : peur de mettre en danger leurs salariés, peur pour l'avenir de leur entreprise, peur des conséquences juridiques et financières en prenant, de leur propre initiative, la décision d'arrêter leur activité.

Crise sanitaire versus crise économique : les injonctions contradictoires du Gouvernement se comprennent parfaitement d'un point de vue théorique, mais sont impossibles à mettre en œuvre dans la plupart de nos chantiers.

De fait, plus de 80% des chantiers de travaux publics sont à l'arrêt. Pour envisager une reprise de l'activité, nous avons besoin de temps. C'est le sens de la demande que nous avons portée collectivement avec la FFB et la CAPEB auprès du Gouvernement : du temps pour réorganiser nos chantiers afin de faire respecter les gestes barrières contre le virus, du temps pour engager un dialogue indispensable avec nos salariés.

Les petites phrases médiatiques qui se sont multipliées ces dernières heures ne régleront rien. Bien au contraire ! Le climat de tension entre le secteur de la construction et certains membres du Gouvernement est regrettable. La gravité de la situation nous oblige à prendre nos responsabilités dans les fonctions qui sont les nôtres. Notre responsabilité est de défendre l'ensemble des entreprises de travaux publics qui sont aujourd'hui plongées dans la plus grande incertitude.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons solennellement de bien vouloir accéder à notre demande de suspendre - pour un temps - l'activité des entreprises de travaux publics qui ne sont pas en capacité de faire respecter les gestes barrières.

Nos entreprises sont évidemment prêtes à poursuivre leur activité, en priorité les interventions urgentes, dès lors qu'elles auront pu assurer une organisation des chantiers conforme aux recommandations du Gouvernement.

Il convient néanmoins de rassurer préalablement nos salariés et nos entreprises :

Pour nos salariés :

- Mettre à disposition des entreprises un protocole pour assurer la sécurité, la santé et l'intégrité des salariés (ex. guide détaillant des procédures précises à adopter pour les salariés et leur environnement, mise à disposition de matériels de protection...) Ce protocole devra être validé par les Ministères du Travail et de la Santé.

Pour nos entreprises :

- Les rassurer sur le fait que leur responsabilité pénale ne sera pas engagée si un salarié contracte le virus sur son lieu de travail dès lors qu'elles auront satisfait leurs obligations de moyen.
- Les rassurer sur la prise en charge de l'activité partielle. Certaines entreprises ont reçu des messages de leur DIRECCTE de nature à jeter le doute sur la prise en charge de l'activité partielle en cas d'arrêt de l'activité. Aucun chantage ne peut être toléré dans une telle situation !
- Les rassurer d'un point de vue juridique en clarifiant leurs relations avec leurs maîtres d'ouvrage dans ce contexte exceptionnel.

C'est à ces conditions, et seulement à ces conditions, que nos entreprises pourront envisager de poursuivre leur activité.

Comptant sur votre compréhension, nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier dicté par le bon sens et le souci de trouver la juste conduite à adopter dans la crise que nous traversons.

Soyez assuré de notre fidèle dévouement au service de nos entreprises.

Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics
Pierre Berger, Président de la FRTP Auvergne Rhône-Alpes
Frédéric Bernadet, Président des Entreprises de Travaux Maritimes et Fluviaux (TRAMAF)
Régis Binet, Président de la FRTP Normandie
Bertrand Burtschell, Président du Syndicat Parisien des Travaux Publics
Frédéric Charmasson, Président délégué Délégation Pyrénées
Martin Couronnel, Président de la Délégation Picardie
François Coville, Président de la FRTP Bretagne
Laurent-Emmanuel Dieu, Président de la FRTP Pays de la Loire
Benoit Denizot, Président du Syndicat Professionnel des Terrassiers de France (SPTF)
Bernard Duhamel, Président de la FRTP Hauts-de-France
Olivier Giorgiucci, Président de la FRTP Occitanie
Alain Grizaud, Président des Canalisateurs
Patrice Haltebourg, Président de la Fédération Lorraine
François Huret, Président de la FRTP Centre Val de Loire
Franck Izidi, Président de la Délégation Limoges
Didier Jacquet, Président du Syndicat des entreprises de forage et de fondations spéciales (SOFFONS)
Thierry Klotz, Président de la Fédération Alsace
Guy Lacroix, Président du Syndicat des Entreprises de la Transition Énergétique et Numérique (SERCE)
Pascal de Laurens, Président du Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées de France (SETVF)
Anthony Lebon, Président de la FRBTP de la Réunion
Vincent Martin, Président de la FRTP Bourgogne Franche-Comté
Olivier Mercier, Président des Spécialistes de la Chaussées en Béton et des Aménagements (Specbea)
Hervé Noel, Président de la FRTP Grand Est
Stéphane Rabier, Président de la Délégation Poitiers
Daniel Rigout, Président des Entreprises Générales de France.BTP (EGF BTP)
José Ramos, Président de la FRTP Ile de France
Bernard Sala, Président de Routes de France
Christian Surget, Président de la FRTP Nouvelle-Aquitaine
Hélène Szulc, Présidente du Syndicat National des Entrepreneurs de Travaux Immergés (SNETI)
Loïc Thevenot, Président du Syndicat Professionnel des Entreprises de Travaux Souterrains de France (SPETSF)
Frédéric Tomasella, Président de la FRTP PACA
Christian Tridon, Président du syndicat national des entrepreneurs spécialistes de travaux de réparation et de renforcement des structures (STRRES)
Jean-Luc Ventura, Président de l'Union nationale des entreprises de l'eau et de l'environnement (UIE)
Frédéric Watelbled, Président du Syndicat National des Entrepreneurs, Concepteurs et Réalisateurs de Stations de Pompage (SNECOREP).

Contacts : cahens@fntp.fr / 07 84 17 75 93

